



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES
INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par : M. Etienne SPETTEL et Joël
ROBERT

Tél. : 03 89 29 22 23 et 03 89 29 22 06

pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr

Objet : Compte-rendu du premier comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace du 5 décembre 2022

P.J. : Présentation réalisée en séance

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Relevé des échanges

La réunion du comité de pilotage (COFIL) du plan de protection de la nappe d'Alsace a eu lieu le lundi 5 décembre 2022 à 14h30. Elle a réuni plus d'une quarantaine de participants (cf. annexe 1). Le relevé des échanges est présenté en annexe 2.

Ce compte-rendu, incluant la présentation réalisée en séance, la liste des participants et le relevé des échanges, est adressé à l'ensemble des participants.

L'ordre du jour de la réunion était :

1. Présentation par l'ADEME des actions de communication mises en place
2. Retour sur les réunions des 3 comités de suivi locaux
3. Actions entreprises ou à venir sur les 3 sites
4. Échanges

Annexe 1

Liste des participants au comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace du 5 décembre 2022

Préfecture du Haut-Rhin :

- Monsieur LAUGIER Louis, Préfet du Haut-Rhin,
- Monsieur Christophe MAROT, secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin,
- Monsieur Alain CHARRIER, sous-préfet de Mulhouse,
- Monsieur SPETTEL Etienne, Chef du SCPPAT (Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial),
- Monsieur Joël ROBERT, chef du BEPIC (bureau des enquêtes publiques et des installations classées)

Sous-préfecture de Saverne :

- Monsieur Régis ROHR, secrétaire général

DREAL Grand Est :

- Monsieur KHEDJOUT Mohamed, Chef du PRICSE (Pôle risques industriels chroniques santé environnement),
- Monsieur HEINTZ Jérémie, Inspecteur ICPE MRTD,

ADEME Grand Est :

- Monsieur LEMOING Franck, Chef de projets sites et sols pollués,
- Madame RENAULT Alice, cheffe de projets sites et sols pollués,

AMO de l'Ademe pour le site PCUK Wintzenheim

- Monsieur MULLER Claude

ARS Grand Est :

- Madame MICHEL Amélie

DDT du Haut-Rhin :

- Madame Chloé RIEHL,

Collectivités :

- Madame Christelle LEHRY, Conseillère régionale, Conseil régional
- Monsieur LAMY Pierre, responsable service de l'eau unité sud, CEA (Collectivité Européenne d'Alsace),
- Monsieur NICOLE Serge, Maire, Mairie de Wintzenheim,
- Monsieur DORSCHNER Christian, Maire, Mairie de Wingen-sur-Moder,
- Monsieur Sylvain CUNRATH, adjoint au maire de Wingen-sur-Moder
- Monsieur HAGENBACH Vincent, Maire, Mairie de Richwiller
- M. Franck JOST, Directeur de l'environnement et du plan Climat, Colmar Agglomération

Parlementaires :

- Monsieur OTT Hubert, Député du Haut-Rhin, Circonscription 2
- Madame THUET Mathilde, cheffe du cabinet de M. OTT, Député du Haut-Rhin, Circonscription 2,
- Monsieur HAYE Ludovic, Sénateur du Haut-Rhin

Associations :

- Madame LEBLANC Sophie, Aprona,
- Monsieur THALINGER Didier, Trésorier de l'association Tiefenbach Environnement,
- Monsieur KLEIN Dominique, représentant de l'association Alsace Nature,
- Monsieur FLORY Yann, représentant de l'association Alsace Nature,
- Monsieur GRIESS Charles, Président, Association/ Dépollution du site Munsch Gulden .

- Monsieur Jean-Claude URING, représentant du collectif des habitants du lotissement du Hohlandsbourg
- Monsieur KRETZ Charles, représentant du collectif des habitants du lotissement du Hohlandsbourg
- Monsieur RICHARDET Patrick, représentant du collectif des habitants du lotissement du Hohlandsbourg

Etablissement public foncier d'Alsace (EPFA) :

- Madame GALTIER Etienne

Excusés :

Sous-préfecture de Saverne :

- Monsieur VIDON Benoît, Sous-préfet

DREAL Grand Est :

- Monsieur CODINA Sébastien, Responsable MTRD

DDT du Haut-Rhin :

- Monsieur Arnaud REVEL, Directeur
- Madame Isabelle MONTRIEUL

Collectivités :

- Monsieur ROTTNER Jean, Président de la région Grand Est
- Monsieur BIERRY Frédéric, Président de la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace),
- Monsieur STRAUMANN Eric, Président de Colmar Agglomération et Maire de Colmar

Parlementaires :

- Madame DREXLER Sabine, Sénatrice du Haut-Rhin
- Monsieur HETZEL, Patrick Député du Bas-Rhin, Circonscription 7
- Monsieur KERN Claude, Sénateur du Bas-Rhin
- Madame KLINKERT Brigitte, Députée du Haut-Rhin, Circonscription 1
- Monsieur REICHARDT André, Sénateur du Bas-Rhin
- Madame SCHALCK Elsa, Sénatrice du Bas-Rhin
- Madame SCHILLINGER Patricia, Sénatrice du Haut-Rhin
- Monsieur THIEBAUT Vincent, Député du Bas-Rhin, Circonscription 9

Associations :

- Monsieur PFLIEGERSDOERFFER Frédéric, Président de APRONA
- Monsieur ROTH Jean-Paul, Président de l'association Tiefenbach Environnement,

Etablissement public foncier d'Alsace (EPFA) :

- Madame LE MOING Cécile

Annexe 2

Relevé des échanges du comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace du 5 décembre 2022

La réunion du comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace a eu lieu le lundi 5 décembre 2022 et a débuté à 14h30. La liste des participants est jointe à l'annexe 1.

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin ouvre cette réunion et apporte les informations suivantes :

- Cette réunion est la troisième réunion du comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace
- Pour rappel, ce COPIL fait suite au courrier du 16 février 2021 de la Ministre de la Transition Écologique, Madame Pompili, dans lequel elle lui demande, en coordination avec la Préfète de la région Grand Est, de mettre en place un comité de pilotage de la protection de la nappe d'Alsace afin de partager et suivre les actions mises en œuvre sur trois sites dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin :
 - PCUK à Wintzenheim (68)
 - Munch-Gulden à Wingen-sur-Moder (67)
 - Abt à Richwiller (68)
- Lors du premier COPIL du 30 avril 2021, il avait été convenu de mettre en place des comités de suivi locaux (CSL) pour chacun de ces sites. Ceux-ci se sont tenus 3 fois depuis :
 - PCUK - Wintzenheim (68) : le 8 juillet et le 13 décembre 2021 et le 14 octobre 2022
 - Munch-Gulden à Wingen-sur-Moder : le 6 juillet et le 23 novembre 2021 et le 24 novembre 2022
- Abt à Richwiller (68) : le 6 juillet 2021 et le 3 décembre 2021 et le 14 septembre 2022

M. le préfet passe la parole à M. LE MOING de l'ADEME, afin qu'il aborde le 1er point de l'ordre du jour.

M. Le Moing expose les avancées en matière de communication (cf powerpoint ci-joint : pages 3 à 6)

Puis, M. le préfet demande aux sous-préfets ayant animé les derniers comités de suivi locaux (CSL) de faire part des informations essentielles de ces dernières réunions.

• **Concernant l'ancien site PCUK à Wintzenheim (68) :**

M. le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, sous-préfet de Colmar-Ribeauvillé, précise que pour le site de PCUK Wintzenheim, les points importants ayant été abordés sont les suivants :

- des campagnes de prélèvements de l'eau et des gaz du sol ont été réalisées en 2022. Le périmètre de restriction est adapté, et les résultats concernant la qualité des gaz du sol sont rassurants.
- une étude préparatoire aux travaux sera réalisée, préalablement à la mission de maîtrise d'œuvre des travaux. Cette étude préliminaire nécessaire à une première définition des travaux et leur périmètre implique un décalage du début du chantier en 2026.

Lors de ce CSL, les débats ont porté principalement sur la question de l'usage futur du site. M. le maire de Wintzenheim envisage d'installer des jardins, mais pas sur la totalité de la parcelle (A noter que la mission de l'ADEME porte exclusivement sur la mise en sécurité du massif de déchets au regard des eaux souterraines et non pas sur sa mise en conformité avec un usage futur).

M. Le Moing complète les propos du secrétaire général. Au sujet des gaz du sol, aucun composé utilisé dans le cadre des anciennes activités de la société PCUK n'a été mesuré. En revanche, des traces d'hydrocarbures (toluène, benzène ...) ont été détectées. Même si ces composés ne posent pas de problème en raison de leur concentrations minimales dans les gaz du sol (traces), il conviendra de les rechercher également dans l'eau souterraine.

M. Heintz de la DREAL évoque le site Ligibel. Il n'y a pas de suivi d'hydrocarbures. Compte tenu du fait qu'il faut lever le doute, il suggère la mise en place d'un piézomètre en amont de ce site.

M. Le Moing explique que les concentrations en HCH¹ dans les eaux souterraines sont stables. Les contours du panache de HCH¹ ne bougent pas. Les prochaines mesures de surveillance auront lieu en mai 2023. Puis, il précise la démarche mise en œuvre pour l'étude préparatoire (pages 12 à 17 du Powerpoint). Une consultation spécifique permettra de sélectionner une entreprise sérieuse, dont les compétences seront à la hauteur des enjeux du projet.

A la suite de l'intervention du maire de Wintzenheim sur le retard pris (les travaux débuteraient en 2026), M. Le Moing estime que ce n'est pas du temps perdu. En effet, le temps investi dans l'étude préparatoire est indispensable car il permettra de préparer la phase travaux (programme) et de sécuriser au maximum la mission de maîtrise d'œuvre ainsi que le futur chantier.

M. le maire de Wintzenheim s'inquiète de l'enveloppe budgétaire consacrée à la dépollution qui risque de ne pas être suffisante.

M. Heintz précise que l'enveloppe est pérenne. De plus, elle a été surévaluée au départ, compte tenu d'imprévus possibles, de surcoûts. Le ministère de la transition écologique a pris un engagement sur la durée.

M. le sénateur Haye constate que l'enveloppe est bien fournie et souhaite savoir si d'autres sites, comme la gravière de Sierentz polluée aussi par du lindane, ne peuvent pas en bénéficier.

M. le préfet rappelle que les 3 sites retenus ont été choisis en fonction de critères objectifs. A ce stade, il n'y a pas de certitude sur le coût des travaux et il n'est donc pas envisageable d'inclure d'autres sites pour une dépollution.

M. Heintz précise que sur le site de Sierentz, des actions sont toujours en cours. L'ADEME y assure un entretien. Il convient de noter que les actions conduites à Wintzenheim pourront servir pour le site de Sierentz. Il était impossible de gérer les 2 sites en même temps.

M. Le Moing complète, en précisant que le panache dans les eaux souterraines en aval hydraulique du site PCUK de Sierentz est très limité. En effet, la qualité des eaux souterraines n'est influencée qu'en aval hydraulique immédiat du confinement (sur quelques mètres). Enfin, les déchets stockés à Sierentz sont vraisemblablement mélangés à des remblais alors que sur le site de Wintzenheim, les sources documentaires et les quelques prélèvements réalisés témoignent de la présence de produit pur (HCH). La configuration n'est donc pas la même.

Le député Ott s'interroge sur la concentration de la pollution (5 mg/l) mesurée dans le massif de déchets à Wintzenheim.

M. Le Moing précise que le premier périmètre de restriction d'usage de l'eau date de 2006. Ce dernier était moins étendu. Puis le réseau de contrôle s'est étoffé, permettant de mettre à jour un panache plus important en HCH dans les eaux souterraines. Un nouveau périmètre de restriction, plus étendu, a été arrêté en 2015. MM. Heintz et Le Moing indiquent qu'avant 2018, une campagne de prélèvements avait lieu tous les 3 mois car les concentrations étaient fluctuantes. Aujourd'hui, la fréquence des campagnes est désormais semestrielle en raison de la stabilité des concentrations et de l'extension du panache de HCH. Le premier confinement de surface réalisé en 1985 n'évitait pas suffisamment l'infiltration des eaux de pluie dans le massif de déchets et, par extension, les relargages de polluants dans les eaux souterraines. La reprise du confinement en 2009-2010 par l'ADEME a permis de supprimer ces infiltrations et de stabiliser le panache de HCH. Conformément à la circulaire du 26 mai 2011 fixant le périmètre d'intervention de l'ADEME, l'objectif des travaux sera la **mise en sécurité** du massif de déchets au droit du confinement (objectif d'amélioration de la qualité des eaux souterraines). Il n'est par conséquent pas prévu de dépolluer les alentours. L'étude préparatoire permettra de savoir où est le produit, à quelle profondeur, à quelles teneurs et en quelles quantités. Cette étude permettra de définir des seuils de dépollution, pour savoir ce qui est à extraire finalement.

M. Claude MULLER, AMO pour l'ADEME, rappelle que pour le site de la STEIH à Huningue, il était envisagé d'extraire 110 000 m³. Au final, 450 000 m³ ont été retirés. Il est donc très important de ne pas rogner sur le diagnostic initial, pour éviter de "mauvaise surprise".

1 Hexachlorocyclohexane – famille chimique du Lindane

M. Richardet se souvient que lorsque la géomembrane a été mise en place, il avait plu pendant 2 jours. Cela a-t-il des conséquences ? Par ailleurs, il rappelle que le site est en zone sismique et qu'il y a du vent. Il faudra éviter que le lindane vole vers Colmar. Enfin, des habitations sont à 30 mètres au plus du site. Il faut s'assurer que la terre sera stable.

M. Le Moing précise que l'étude préparatoire permettra de définir le type de polluants, les quantités et qualités des matériaux à gérer, elle permettra également d'initier le dimensionnement des dispositifs et modes opératoires garantissant la protection des personnes, des biens et de l'environnement durant les travaux. Ces éléments seront ensuite confortés lors de la mission de maîtrise d'œuvre. Toutes ces études de dimensionnement tiendront compte de la survenue éventuelle de conditions climatiques difficiles (ex : pluies et/ou vents violents). La gestion de ces aléas sera pleinement intégrée au dimensionnement des modes opératoires et des dispositifs (ex : tente sous dépression, récupération et gestion des eaux de pluie...). L'évaluation d'un risque sismique sera également réalisée dans le cadre de ces études. L'intervention ayant lieu à proximité immédiate d'habitations, celle-ci fera également l'objet d'une sécurisation géotechnique. Aucune place ne sera laissée à l'improvisation.

- **Concernant l'ancien site MUNSCH-GULDEN à Wingen-Sur-Moder (67) :**

Pour le site Munsch-Gulden, M. le secrétaire général de la sous-préfecture de Saverne excuse le sous-préfet de Saverne, retenu par une autre réunion.

Trois points sont à retenir du dernier CSL :

- les actions de communication, présentées ce jour par M. Le Moing ;
- l'achat du site par l'EPF Alsace pour le compte de la mairie à l'euro symbolique, le 13 juillet 2022 ;
- la réalisation de diagnostics plomb et amiante prochainement.

Ce projet avance sans difficultés particulières, et dans une transparence totale avec les riverains (réunions publiques, visites du site ...).

M. Le Moing complète en déclinant le powerpoint (pages 20 à 27). Il précise que les contraintes sont similaires sur ce site à celui de PCUK Wintzenheim : milieu urbain, protection des personnes et des biens à assurer (installation d'une tente pressurisée sûrement).

- **Concernant l'ancien site ABT à Richwiller (68) :**

Pour le site Abt, M. le sous-préfet de Mulhouse précise que le CSL s'est réuni le 14 septembre 2022.

Les 2 sujets de préoccupation évoqués lors de la réunion sont les actions de dépollution à mettre en œuvre et l'usage futur du site.

Le site est intéressant. Des velléités immobilières apparaissent. Il faut réfléchir dès à présent sur le fait que de l'argent public est investi pour dépolluer dans une perspective de mise en sécurité (réduction des impacts sur les eaux souterraines et gaz de sol). Il ne faut pas que des personnes bénéficient indûment de cela.

M. le maire de Richwiller approuve les propos du sous-préfet. Il relève que la famille propriétaire n'a pas encore clairement exprimé ses intentions sur le devenir du terrain.

Mme Renault de l'ADEME présente ensuite le powerpoint (page 29 à 35).

M. Heintz précise que si le bâti reste, il faudra aller vers les sources pour dépolluer. L'ADEME travaille sur plusieurs options, sans que cela n'affecte le calendrier prévisionnel présenté.

M. le maire revient sur le fait que de l'argent public est investi et se demande si l'Etat ne peut pas mettre plus de pression sur le propriétaire pour qu'il prenne une position quant à l'avenir du site.

M. Heintz précise que dans un cas classique, l'exploitant propose au propriétaire et au maire l'usage futur du site.

Pour le site de Wingen sur Moder, la question est résolue.
Pour Wintzenheim, la réflexion doit être poursuivie.

Pour Richwiller, le maire pourrait faire une proposition d'usage futur du site au propriétaire. Si accord, c'est validé. S'il y a désaccord, il faut voir dans quelles conditions l'Etat peut reprendre la main et trancher. Pour rappel, la mission de l'ADEME porte exclusivement sur la mise en sécurité du site conformément à la circulaire du 26 mai 2011 et non pas sur sa mise en conformité avec un usage futur

M. le sous-préfet précise que les élus ont comme outil le PLU, qui peut imposer un zonage précis pour le terrain concerné.

M. Heintz note que la remise en état du site peut être faite par l'Etat. Puis l'éventuel changement d'usage du site peut être porté par un aménageur futur (qui prend alors en charge ce changement). L'objectif n°1 est d'enlever les sources de pollution, pour préserver la qualité de la nappe.

M. le maire de Richwiller indique que des contacts ont été noués avec l'EPFA. Il précise que des promoteurs ont déjà contacté la mairie. A ce jour, le terrain n'a pas de valeur.

Mme Galtier confirme que l'EPFA essaye de garder des liens avec les propriétaires, notamment avec la gérante.

M. Heintz relève que si des promoteurs prennent conscience des coûts éventuels à leur charge, leurs ambitions seront atténuées.

M. Flory indique qu'il participe à la CSL. Il relève que le budget consacré à ce site est de 1,5 million d'euros, alors que la destruction du bâti s'élève déjà à 1 million d'euros.

M. Heintz précise que les 1,5 million d'euros sont consacrés à la remédiation du site. Le niveau de dépollution dépend de l'usage futur du site. Sur certains endroits (parc boisé proche de l'école par exemple), il semble nécessaire d'assurer une dépollution forte.

M. Flory souhaite qu'un suivi des eaux souterraines soit fait, ainsi qu'un suivi sanitaire. Il demande s'il y a un danger pour la santé humaine, même à longue échéance (20 - 30 ans).

M. Le Moing rappelle que sur les 3 sites concernés par l'intervention Nappe d'Alsace, il n'y a pas de risque d'exposition pour la population comme le démontrent les études et travaux réalisés. A noter que pour PCUK et MUNSCH-GULDEN, l'usage des eaux est interdit en aval hydraulique des sites par des interdictions d'usage. Pour Richwiller, concernant les milieux extérieurs au site, la qualité de l'air intérieur n'est pas affectée. Aussi, il n'est pas prévu de déclencher une étude épidémiologique, car il n'y a pas d'enjeu sanitaire.

Mme Michel de l'ARS complète les propos de M. Le Moing. Une étude épidémiologique pourrait être faite, mais pour chercher quoi et pour qui ? Les valeurs de référence sont très protectrices par ailleurs.

M. le préfet demande si un participant souhaite intervenir.

M. Klein d'Alsace Nature note avec satisfaction que la question de "l'enrichissement sans cause" est prise en compte.

Tout est mis en œuvre pour limiter ce risque, et notamment, il applaudit l'intervention de l'EPFA, mais se demande si on ne peut pas encore en faire plus.

Concernant les travaux à venir, il pense qu'il faudra bien communiquer sur leur phasage, et préciser ce qui sera effectivement réalisé en matière de travaux / dépollution. Enfin, il souhaite qu'un suivi budgétaire puisse être fait.

M. Le Moing rassure M. Klein : un suivi budgétaire sera présenté lors des prochaines réunions. Concernant le niveau de dépollution à atteindre, cela fera l'objet de discussion au sein des CSL et des éléments de langage clairs seront communiqués sur le site internet.

M. le préfet souhaite que lorsque les travaux seront calés, il faudra préciser clairement ce qui est réalisé et ce qui ne sera pas fait.

M. Heintz ajoute que les travaux sont faits sur les emprises des sites, à savoir les zones confinées.

M. Le Moing rajoute que le niveau de dépollution sera défini dans les plans de gestion et études préparatoires. Ces seuils de dépollution correspondront aux objectifs de mise en sécurité des sites au sens de la circulaire du 26 mai 2011. Il est nécessaire d'insister à ce stade sur le fait qu'il ne faut pas s'attendre à une dépollution totale (c'est-à-dire à un retour à des concentrations de « 0 » dans les sols et eaux souterraines impactées).

M. Kretz a bien noté que l'EPFA a réalisé la maîtrise foncière sur le site de Wingen sur Moder. Il souhaite savoir si cela est faisable sur le site de Wintzenheim.

Mme Galtier note que Colmar Agglomération n'adhère pas à l'EPFA et par voie de conséquence, ce dernier ne peut pas intervenir sur ce site.

M. Le Moing présente la page 37 du powerpoint.

M. Le préfet clôture la réunion de ce COPIL, après avoir remercié l'ensemble des participants.

Le préfet

Louis LAUGIER